

Les principes d'aménagement proposés des petites rues du centre historique :

Mettre en place une zone de rencontre :

- limitée à 20 Km/h
- avec priorité aux piétons
- et double-sens cyclable



Le périmètre proposé pour la zone de rencontre à l'échelle des petites rues du centre historique :



Les principes d'aménagement proposés

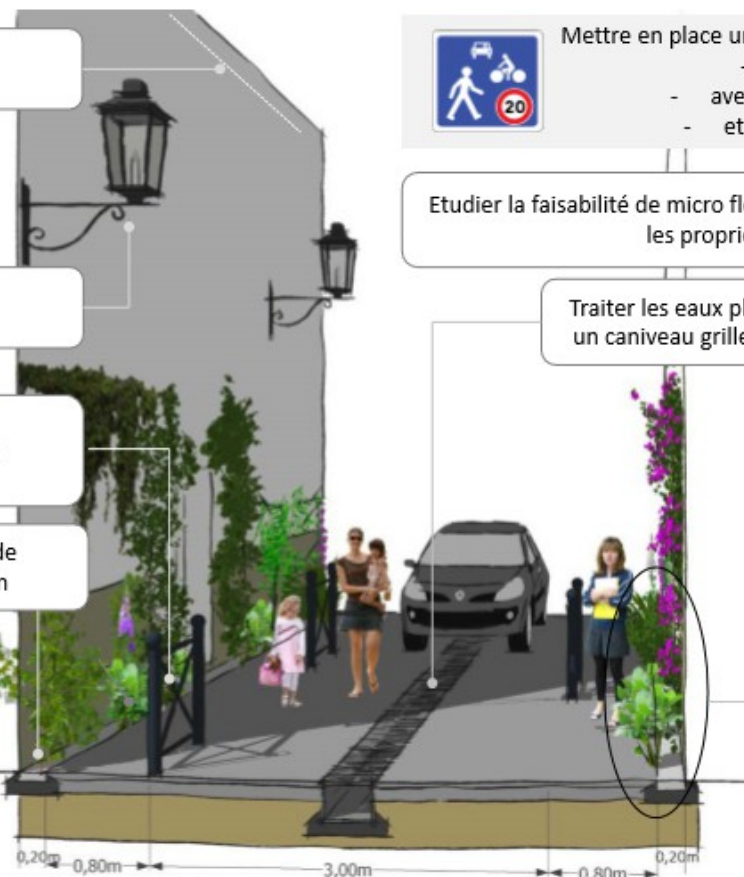
Supprimer les consoles
Dissimuler les réseaux

Installer des lanternes avec
éclairage LED

Installer du mobilier pour
empêcher le stationnement
gênant

Mettre en valeur les pieds de
façades par des dalles béton

Illustration
Rue Marcelin Albert



Mettre en place une **zone de rencontre**

- limitée à 20 Km/h
- avec priorité aux piétons
- et double-sens cyclable

Etudier la faisabilité de micro fleurissements avec
les propriétaires volontaires

Traiter les eaux pluviales par
un caniveau grille (ou autre)

Quelques observations faites par le public lors de la deuxième réunion du mardi 27 juin :

- *En raison d'un « droit d'utilité publique » les propriétaires ne peuvent s'opposer à la mise en place de lanternes sur leur façade.*
- *Placer les écoulements d'eaux pluviales au centre de la voie paraît une bonne idée*
- *Bien réfléchir au mobilier urbain pour non seulement empêcher le stationnement gênant mais aussi à obliger les voitures à ralentir, un panneau 20km/h n'est pas suffisant...*

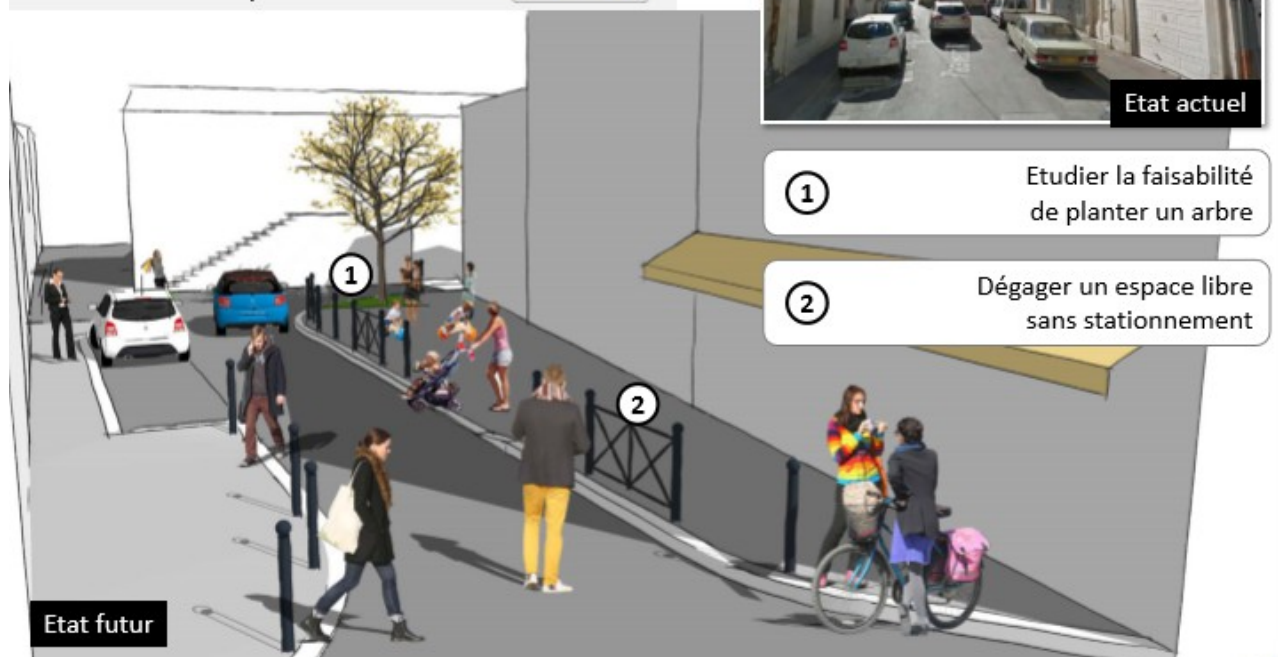
Les options d'aménagement proposées Place Henri IV

Mettre en place une **zone de rencontre**

- limitée à 20 Km/h
- avec priorité aux piétons
- et double-sens cyclable



Etat actuel



Quelques observations faites par le public lors de la deuxième réunion du mardi 27 juin :

-Cela entraîne la suppression de 5 places de stationnement.

-Un arbre à cet endroit ? Attention aux essences d'arbre qui soulève la chaussée....

Les options d'aménagement proposées

Rue de la Condamine

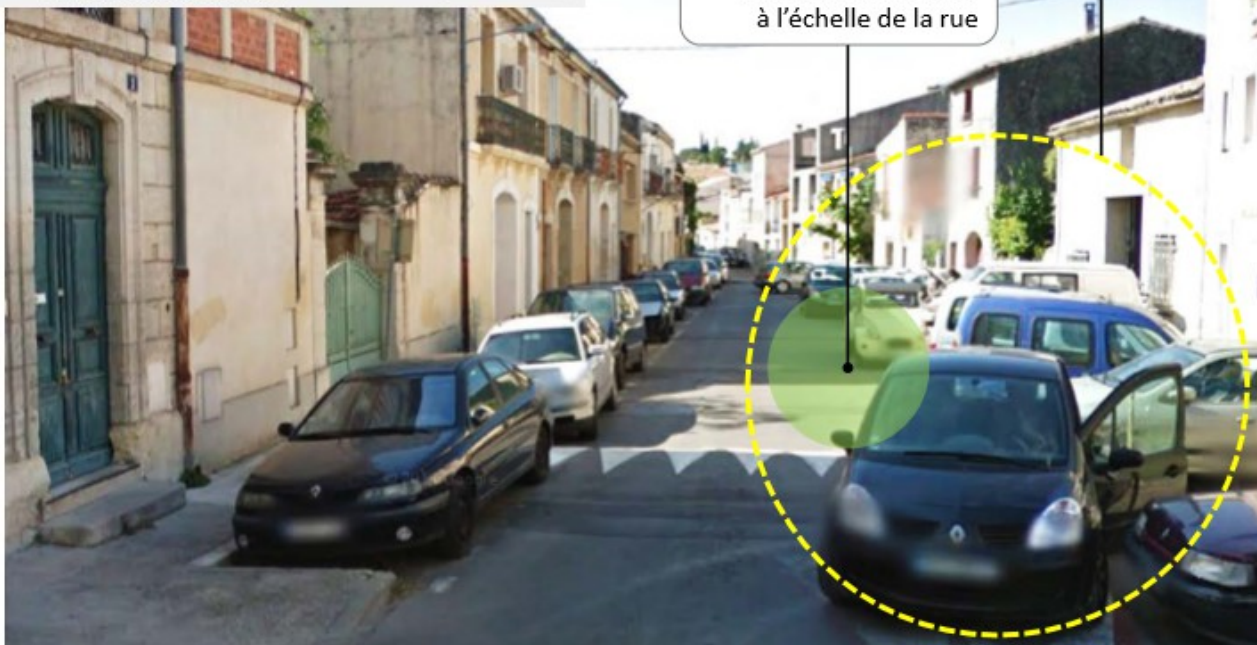
Mettre en place une zone de rencontre

- limitée à 20 Km/h
- avec priorité aux piétons
- et double-sens cyclable



Dégager des espace libres
Organiser le stationnement en long

Etudier la faisabilité
de planter des arbres
à l'échelle de la rue



Quelques observations faites par le public lors de la deuxième réunion du mardi 27 juin :

- Le remplacement du stationnement en épi par un stationnement en long va là aussi supprimer des places de stationnement....

Les options d'aménagement proposées rue de la Croix

Dégager l'espace autour de la croix
pour la mettre en valeur

Mettre en place une zone de rencontre

- limitée à 20 Km/h
- avec priorité aux piétons
- et double-sens cyclable



Basculer le stationnement pour mettre en valeur
la perspective des vieux escaliers



Nous ne savons pas ce que signifie précisément « dégager l'espace autour de la croix pour la mettre en valeur » : supprimer les jardinières ? Supprimer du stationnement ? (la question n 'a pas pu être posée lors de la réunion.)

Le périmètre proposé pour la création d'une nouvelle zone de stationnement payant à compter du 1^{er} janvier 2018



Les objectifs de la nouvelle zone « orange » :

- Favoriser la rotation des véhicules là où la pression du stationnement est la plus forte (près des commerces, de la CAF, etc.).
- Dissuader le phénomène des véhicules « ventouses »

Informations données par M Albernhe et recueillies sur le site de la ville :

Zone orange "Moyenne durée", Durée de stationnement limitée à 7 heures

Tarif normal		Tarif résidents	
1 heure	1.30 €	4 heures	0,60 €
2 heures	2.60 €	5 heures	0,70 €
3 heures	3.10 €	9 heures	1.00 €
4 heures	3.60 €	6 jours	4.00 €
5 heures	4.00 €	15 jours	7.50 €

Le tarif mensuel passe à 15 € pour les résidents (2 véhicules par foyer peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel.)

De plus, pour l'un des 2 véhicules du foyer et sous la condition que le titulaire de la carte grise bénéficie d'un abonnement annuel de transports en commun TAM en cours de validité, le tarif sera ramené à 7,50 €.

Plusieurs intervention dans le public pour rejeter l'idée d'un stationnement payant, surtout sur l'esplanade : les habitants du quartier seraient pénalisés et les rues autour du stationnement payant encore plus encombrées...

Nous précisons que la mise en place d'un stationnement payant n'est pas un demande du comité de quartier

L'extension de l'école maternelle Pape-Carpantier ; Une école à articuler par l'espace public

(livraison rentrée 2019, coût global millions d'euros)

Les attentes exprimées :

- Aménager un espace de type piétonnier, sécurisé pour les enfants accessible aux seuls véhicules des riverains
- Mettre en valeur le Square Louis Carles
- Prendre en compte les besoins de stationnement des parents d'élèves

La question du stationnement aux abords de l'école

Constat

Observation réalisée Allée Germain Boffrand le mardi 9 mai

- Sur 38 places autorisées, 100 % sont occupées dès 7h45.
- De 7h15 à 17h45, 40 % des véhicules stationnés n'ont pas bougé.
- Aux heures d'entrée et sortie d'école, de nombreux véhicules stationnent en double file ou sur des emplacements non autorisés.
- Les enfants sont mis en danger par les manœuvres des véhicules.

Bilan

Une offre de stationnement saturée
Une rotation faible
Pas de stationnement payant



Conclusion

Les orientations d'aménagement proposées

Aux abords immédiats de l'école



① « Sanctuariser » l'espace entre les 2 bâtiments de l'école au bénéfice des piétons

② Tirer parti de l'allée existante pour relier le haut et le bas du square

③ Valoriser les chemins vers l'école

④ Mettre en valeur le bosquet aux abords du vieux puits

⑤ Organiser le stationnement en conformité avec la réglementation Vigipirate

⑥ Restituer l'accès au parking privé

Les orientations d'aménagement proposées

A l'échelle des liaisons avec le quartier



Carrefour des Grèzes

Une situation actuelle contrainte

Les piétons disposent de 29 secondes pour traverser, en une fois, l'avenue de Liberté et l'avenue de Monsieur Teste. Ce temps répond à la norme minimale d'une vitesse de traversée de 1 mètre par seconde.

A noter que ce temps de 29 secondes est lui-même décomposé en 2 temps :

- 1 temps de vert piéton de 16 secondes
- 1 temps de rouge piéton de 13 secondes correspondant au temps de dégagement.

Durant ce temps de dégagement, les piétons peuvent achever leur traversée en sécurité.



Une traversée sécurisée de l'avenue de la Liberté sera aménagée au droit de l'avenue de la Colline (au niveau du radar actuel)

La solution d'aménagement retenue

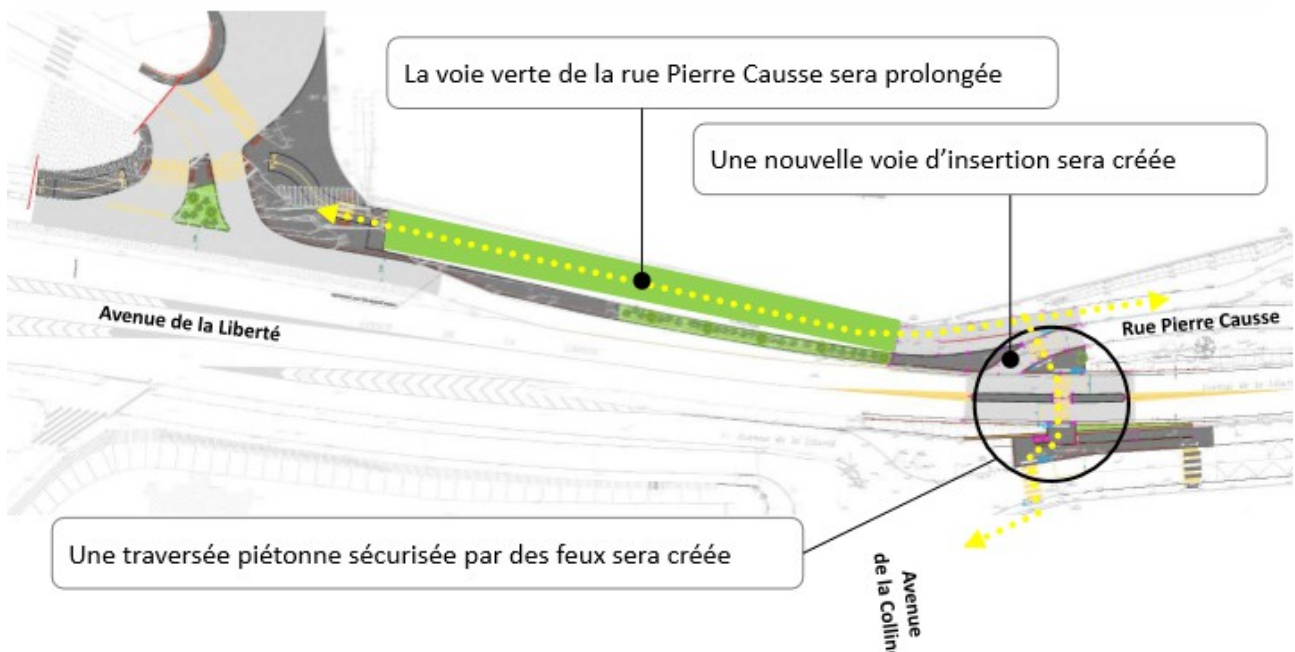
Objectifs :

Sécuriser la traversée de l'avenue de la Liberté

Rationaliser l'insertion pour les véhicules provenant de la rue Pierre Causse

Planning de réalisation :

fin 2017 début 2018



Rue de la piscine

Les attentes exprimées concernant la rue de la Piscine

- Aménager des trottoirs accessibles
- Améliorer le confort des piétons vers le tramway
- Réfection de la chaussée
- Marquer le stationnement

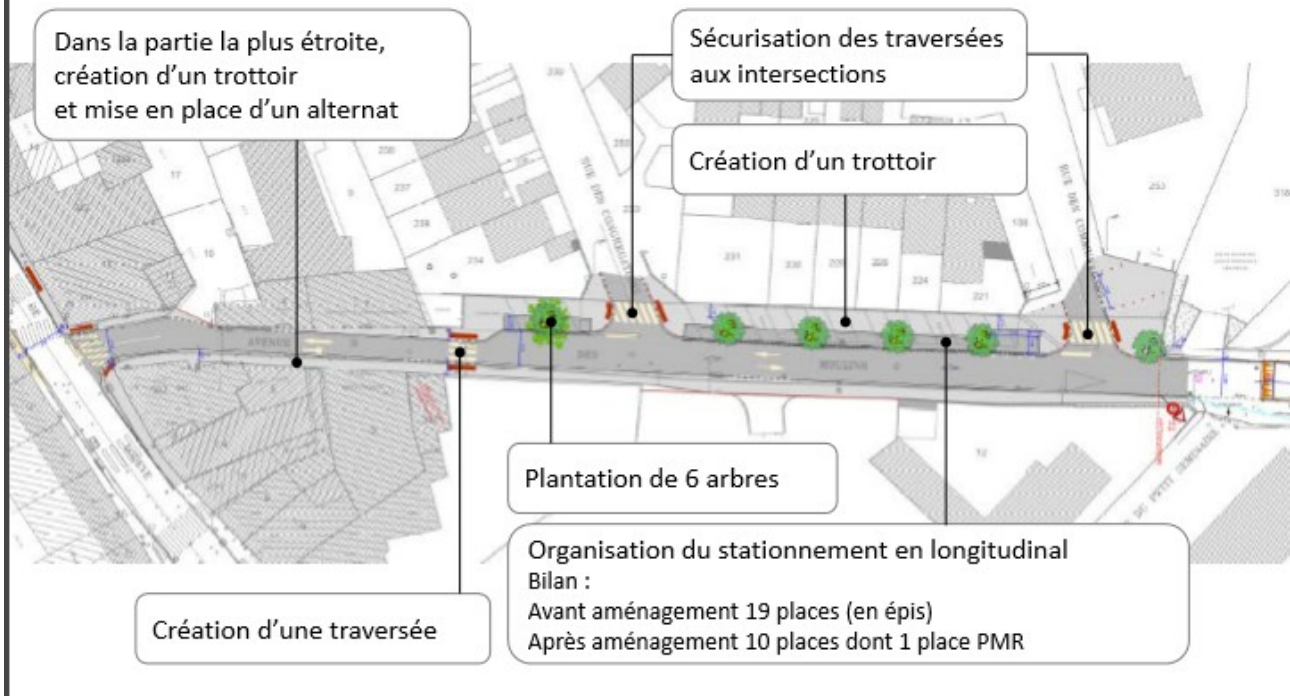
Les principes d'aménagement proposés



Observations : pas d'aménagements prévus sur la rue Jules Guesdes

Avenue des Moulins

L'option d'aménagement initialement envisagée avec maintien du double sens



Par ailleurs, une étude sera aussi réalisée pour analyser la faisabilité et les incidences d'une mise à sens unique

Quelques observations faites par le public lors de la deuxième réunion du mardi 27 juin :

- la circulation en alternat sur la partie étroite se fait de fait car il n'est pas possible de se croiser*
- l'organisation du stationnement en long supprime encore des places (9) ce qui risquent d'encombrer encore plus les rues privées avoisinantes*
- aucune solution n'est proposé pour lutter contre le stationnement sauvage aux heures d'entrée et de sortie du collège...*

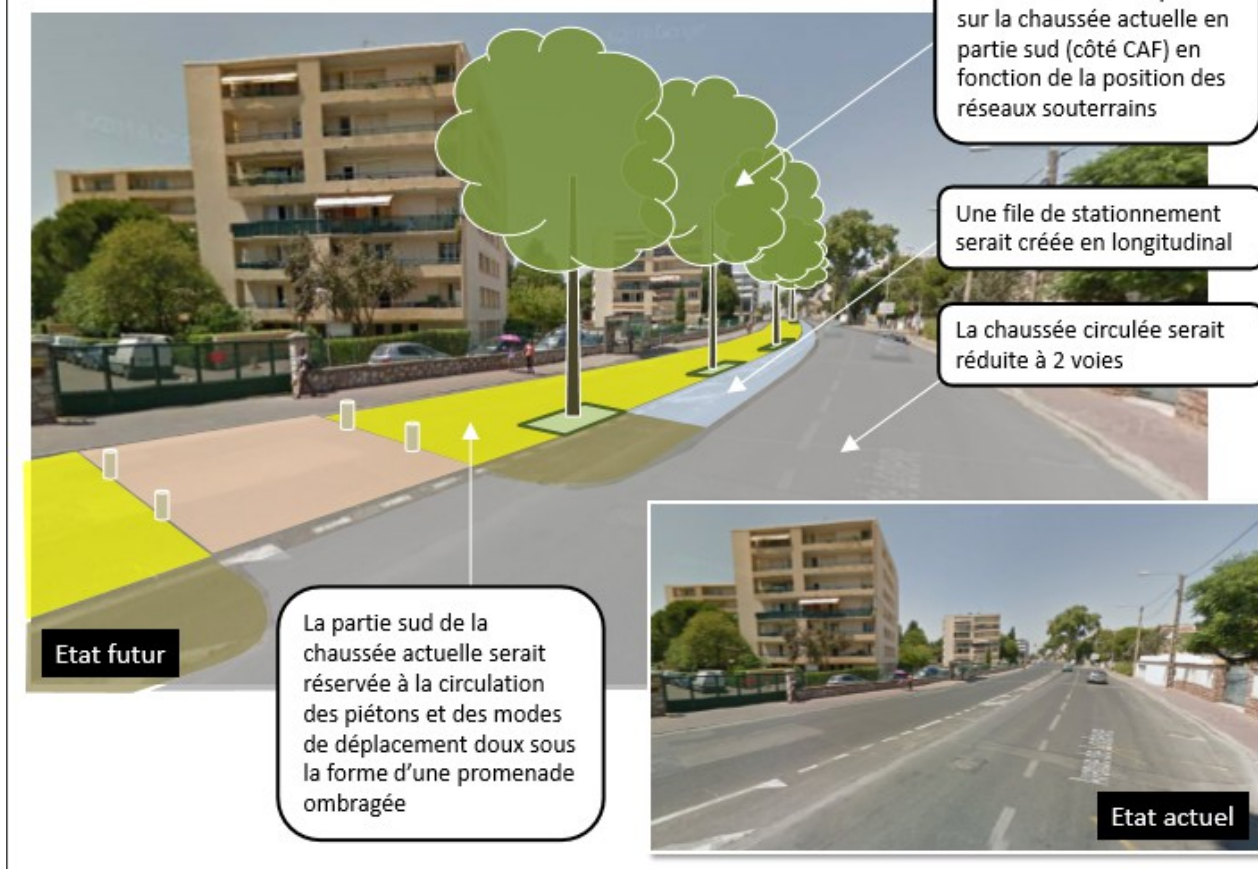


Information : un pin du collège Saint-Roch met en péril le mur de clôture. Il devrait être abattu à l'été.



Avenue de Lodève

L'hypothèse envisagée



Important L'opération de l'avenue de Lodève, intégrant des aménagements en faveur des modes de déplacement doux, est susceptible de bénéficier de subventions de l'Union Européenne au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre de la Politique de la Ville.

Cette subvention est notamment conditionnée à une mise en œuvre de l'opération dès 2018

Les suggestions complémentaires qui avaient été exprimées et pourraient être envisagées :

- Multiplier les traversées piétonnes
- Installer des bancs
- Empêcher le stationnement anarchique devant les commerces

Information: Un dispositif de vidéo verbalisation sera mis en place sur l'avenue de Lodève dès l'automne prochain. Il concernera la partie comprise entre la CAF et la rue Favre de Saint-Castor. Il pourra être complété dans le cadre de l'aménagement définitif de l'avenue

Route de Lodève (devant tabac et boulangerie)

2 options envisagées

Option 1 : avec maintien du stationnement en bataille

Avantages :

- Dissuade le stationnement en double file
- Améliore le confort des piétons
- Coût faible

Inconvénient :

- Ne règle pas le problème de sécurité lié aux manœuvres des véhicules au droit des places de stationnement en bataille



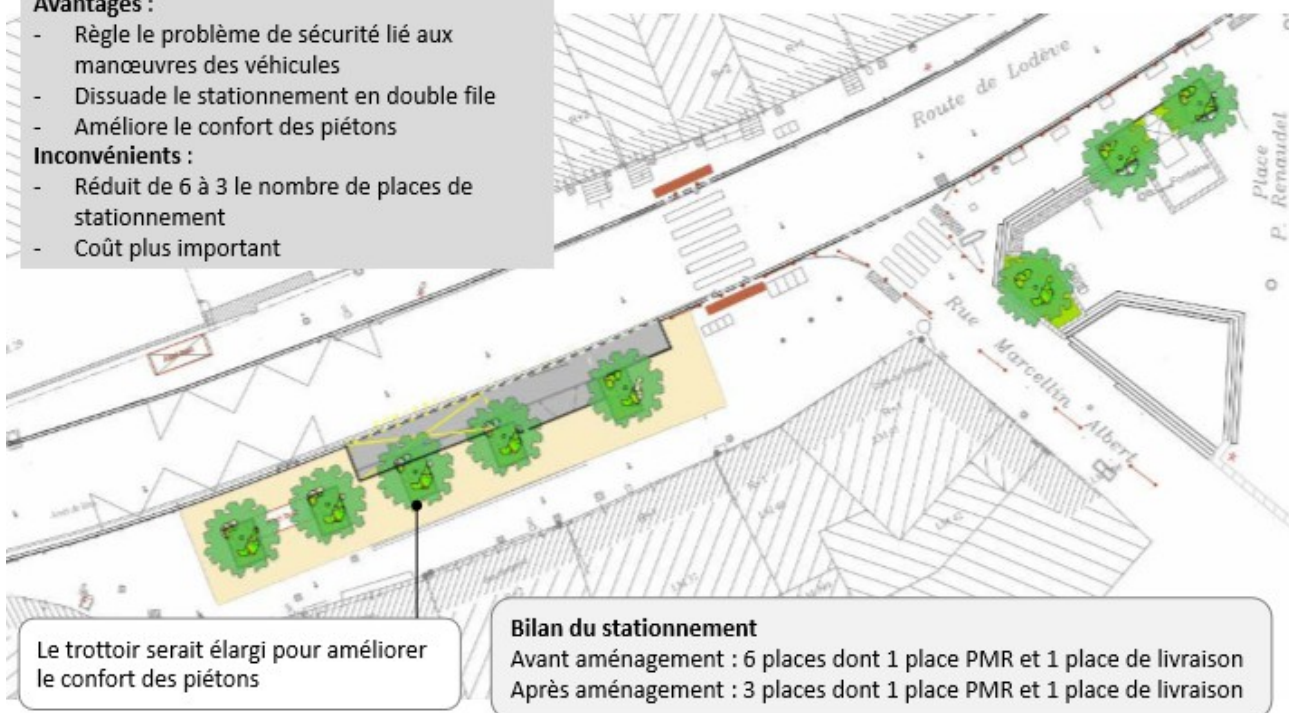
Option 2 : avec réorganisation du stationnement en long

Avantages :

- Règle le problème de sécurité lié aux manœuvres des véhicules
- Dissuade le stationnement en double file
- Améliore le confort des piétons

Inconvénients :

- Réduit de 6 à 3 le nombre de places de stationnement
- Coût plus important



Autres contributions concernant le Square des Escarceliers

- ✓ **Aménager un jardin partagé**
Projet porté par l'association Odette Louise

Avis favorable

La faisabilité technique et le chiffrage du projet sont en cours d'étude en vue de la prochaine réunion publique.



Emprise potentielle : 500 m²



Autres contributions concernant le parc Edouard André

- ✓ **Valoriser et améliorer l'entretien du parc**
- ✓ **Installer des équipements sportifs ou ludiques à destination des jeunes**

Il est proposé de poursuivre la réflexion afin de mettre en cohérence :

- les usages du parc avec les besoins du quartier
- les rôles respectifs du parc et de la place François Mansart



L'entrée du parc Edouard André



La place François Mansart

Plusieurs interventions dans la salle sur les problèmes de sécurité : drogue, vandalisme, incivilités et dernièrement incendie volontaire dans un parking d'immeuble qui a causé de gros dégâts et aurait pu causer des victimes

Il est urgent et indispensable de mener une réflexion sur toute la Zac de La fontaine.

Prochaine et dernière réunion

Mardi 26 septembre à 18h30 à la MPT Marie Curie

Présenter les solutions retenues, leur planning prévisionnel de réalisation et les coûts estimés .